



SÉANCE DU 1^{ER} MARS 2024

QUELQUES RÉFLEXIONS SUR LE TRAFIC DES ANTIQUITÉS EN SYRIE¹

par Michel AL-MAQDISSI

Ancien directeur du service des missions archéologiques
à la Direction générale des Antiquités et des Musées de Syrie

INTRODUCTION

Après avoir remercié l'Académie pour l'invitation à s'exprimer dans une communication sur le thème du trafic illicite des antiquités dans son pays, la Syrie, M. Al-Maqdissi présente quelques réflexions et rappelle plusieurs éléments.

Le trafic ne commence pas avec la guerre qui éclate en 2011, il est bien plus ancien. Avant, il existait un trafic contrôlé par la police secrète syrienne, l'armée ou les institutions en relation avec la sécurité syrienne. À cette époque, M. Al-Maqdissi était en poste à la Direction générale des Antiquités et des Musées et il se souvient de plusieurs cas de ce genre. Avec le déclenchement de la guerre mi-mars 2011, la situation change radicalement. La Direction générale des Antiquités, qui tenait jusque-là à être l'interlocuteur de tout ce qui concernait les antiquités, va progressivement se vider de ses chercheurs, de ses archéologues et de ses historiens, qui émigrent. Petit à petit, les équipes se réduisent et n'ont plus la capacité de trancher sur les questions les plus importantes ; elles ne peuvent déterminer ce qui est syrien, ce qui ne l'est pas, ce qui est régional, et la situation devient catastrophique. Ces départs aggravent d'autant plus la situation que la Direction ne peut plus contrôler les sites, ce qui favorise les prétentions de quelques groupes qui réalisent alors des fouilles illicites dans des sites importants pour vendre les objets.

Le contexte se complexifie avec la création, le 29 juin 2014, de l'État islamique par le groupe terroriste Daech et l'occupation de territoires importants qui vont de Raqqa au sud de Mossoul le long de l'Euphrate et de régions situées plus en profondeur. Palmyre tombe aux mains de Daech et, en août 2015, les temples de Baalshamîn, de Bêl et l'arc de triomphe sont dynamités. Aux côtés du régime, les troupes russes interviennent le 30 septembre 2015, en chassent l'ÉI et s'installent à Palmyre ; mais elles ne respectent guère le parc archéologique. Partout s'organise une résistance opposée à l'ÉI et l'on voit se développer une situation dans laquelle des secteurs sont dominés par des groupes soutenus par des étrangers, Turcs, Américains, Kurdes et autres, et où chacun suit sa propre politique.

1. Ce texte est le compte rendu de la communication de M. Michel Al-Maqdissi à l'Académie des sciences d'outre-mer, rédigé par Mme Claude Briand-Ponsart.

LES FOUILLES ET LE PILLAGE

Les fouilles illicites et les pillages s'intensifient, comme le révèlent les photos aériennes des sites de Mari (Tell Hariri) et de Doura Europos (Salhiyeh) contrôlés par les Iraniens, avec les cratères de pilliers qui ont énormément éventré les sites en créant une situation dramatique. À cela s'ajoute l'exploitation d'autres sites qui se trouvent dans la partie orientale sous l'influence du régime ou de l'opposition, par exemple Apamée. Ces actions sont parfois accompagnées par des personnels de la Direction générale des Antiquités qui organisent des fouilles pour le compte de milices, comme le montrent des photos prises à Palmyre sur lesquelles on voit la porte d'entrée d'un hypogée basculée par un bulldozer, sous le contrôle de ses représentants, de soldats et, en arrière-plan, de membres des milices, ce qui a entaché la réputation de la Direction générale. En même temps, les musées sont pillés et M. Al-Maqdissi donne les exemples de Raqqa et de Palmyre, dont une partie des objets se trouve au musée de Damas. Ces sites ont largement subi le dynamitage et les bombardements de l'ÉI, des armées du régime et des Russes.

PAYS LIMITOPHES, PAYS DE TRANSIT DES ANTIQUITÉS SYRIENNES

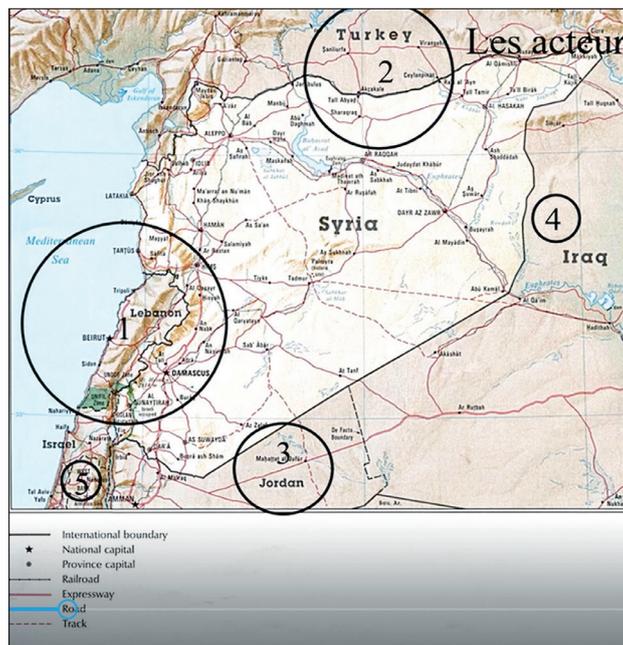


Illustration 1. Pays de transit des antiquités syriennes © DR.

Au premier rang se trouve le Liban, qui a une tradition de trafic, licite comme illicite. Au début de la guerre civile, le contrôle de la frontière est entre les mains du Hezbollah ou des armées régulières du régime ; les objets transitent donc assez facilement. À la même période, la Turquie joue un rôle important dans plusieurs sites au nord du pays où il y aurait des dépôts d'antiquités confisquées ; la Jordanie n'est pas en reste dans ce trafic. L'implication de l'Iraq apparaît plus secondaire et, en dernier lieu, il semble qu'Israël ait réceptionné des objets qui sont très peu connus ; on soupçonne des éléments d'avoir infiltré des fouilles clandestines et perpétré des pillages. M. Al-Maqdissi donne l'exemple d'un petit autel de style néo-hittite, provenant très probablement du site d'Aïn Dara datant du IX^e-VIII^e siècles av. J.-C. qui se trouve dans un des musées de Jérusalem. Au-delà de ces pays limitrophes, les pays du Golfe ont commandé de nombreux objets et l'intervenant soupçonne le Musée islamique du Qatar d'être en possession de nombreux artefacts provenant de ce trafic.



ACTEURS ET TRAFIQUANTS

Parmi les trafiquants, se trouvent en premier lieu, le régime, puis l'opposition et enfin l'ÉI, dont tout le monde pense qu'il a facilité le passage de milliers d'objets, sur lequel M. Al-Maqqdissi veut insister pour analyser ses exactions. Sont présentées quelques photos émises par l'ÉI : l'une représente un permis de fouilles accordé à un particulier par l'ÉI, les autres la destruction d'une sculpture de la période néo-assyrienne à Tell Ajaja, du lion d'Arslan Tash et de sculptures palmyréniennes près de Raqqa. Le phénomène est bien documenté en Iraq, à Mossoul, à Nimrud ou à Ninive. Ils sont détruits parce qu'il est impossible de faire passer de façon inaperçu ses artefacts volumineux en contrebande dans les autres pays. À propos du trafic, M. Al-Maqqdissi introduit une remarque sur l'argent qu'aurait gagné Daech avec la vente des antiquités et émet des doutes sur l'idée que la vente de ces objets aurait constitué une ressource énorme pour ce groupe terroriste : « On sait très bien que, un objet trouvé ou le prix d'un objet trouvé au moment d'une fouille clandestine sur un site en Syrie ou ailleurs, que ce soit en Iraq ou même en Afghanistan, c'est un prix dérisoire et il va transiter par plusieurs intermédiaires avant d'atterrir chez l'antiquaire qui va le vendre à un musée ou à un collectionneur ».

LE LIBAN, PLAQUE TOURNANTE DU TRAFIC

Le Liban est connu pour être un lieu de transit depuis longtemps des antiquités syriennes, avec l'activité de personnalités qui ont vendu des pièces de leur collection en Europe ou ailleurs et, pendant la guerre, le Liban a joué le rôle de plaque tournante. Au début, ce trafic était facile, mais à partir des résolutions prises par l'Onu, les choses ont commencé à changer radicalement. Quelques affaires ont défrayé la chronique, en particulier celles qui concernent Georges Lotfi de Tripoli, impliqué dans plusieurs opérations douteuses. Il existe notamment une polémique autour de l'authenticité de mosaïques saisies au printemps 2021 à New York, dans la maison du collectionneur, destinées à être restituées au Liban, comme l'atteste un article du 23 janvier 2024 dans le journal *L'Orient – Le Jour*. Un dossier d'accusation d'une centaine de pages (Illustration n°2) a été constitué à l'encontre de Georges Lotfi par l'unité d'enquête sur le trafic des antiquités de New York Manhattan, dans lequel est détaillé tout ce qui concerne les activités illicites au Liban, en Égypte ou ailleurs. Lui et d'autres personnalités sont visées par Interpol, mais elles restent cachées au Liban.

Criminal Court of the City of New York
Warrant of Arrest

Defendant's Last Name: Lotfi County: NY Part: ARL
Defendant's First Name: Georges Docket Number: CR-020791-2024
Offense Charged: 165.50 Warrant Date: 08-05-2024 Return Part: AR1/3

In the Name of the People of the State of New York: To any police officer whose geographical area of employment embraces either the place where the offense charged was allegedly committed or the locality of the court by which this warrant is issued.

A criminal action having been commenced in this court against the above-named defendant by the filing therewith of an accusatory instrument bearing the above-docket number charging the defendant with the above named offense, and the defendant not having been arraigned upon such accusatory instrument and not having come under the control of the court with respect thereto, and a judge of this court, whose name is subscribed below, finding that such accusatory instrument is sufficient on its face and being satisfied that the defendant will not respond to a summons.

And pursuant to Criminal Procedure Law Article 120, the aforesaid judge of this court having ordered the issuance of a warrant of arrest.

Now therefore, you are directed to arrest the said defendant who is particularly described below and, except as otherwise prescribed in Criminal Procedure Law 120.80, following such arrest you must, without unnecessary delay, perform all fingerprinting and other preliminary police duties required in the particular case and bring the said defendant to this court for the purpose of arraignment upon the accusatory instrument by which said action was commenced.

HON. MELISSA T. LEWIS
Subscribed of the issuing Judge

I certify that this instrument constitutes a true copy of the warrant of arrest issued and subscribed by the above-named judge of the Criminal Court of the City of New York.

Justin A. Barry, Chief Clerk
Criminal Court, City of New York

Description of Defendant

Defendant's Address: PO Box 1016, Tripoli, Lebanon

Defendant's Employer and Address

NYSID # _____ SSN # _____ Driver's Lic. _____

AKA: George Eye Color: _____ Age: 51

DOB: 11/05/1940 Sex: Male (M) Female (F) Height: _____ Weight: _____

Race: I - American Indian or Alaskan native A - Asian or Pacific Islander B - Black W - White U - Unknown

Hair Color: Bald Black Blonde Blue Brown Gray Green Multi-colored Orange Other Pink Purple Red Sandy Unknown White

CRC 2057 (rev. 04/12/2018)

Illustration 2. Dossier d'accusation à l'encontre de Georges Lotfi © DR.

Michel Al-Maqdissi cite, comme deuxième exemple, un épisode dans lequel il a été directement impliqué. Il s'agit d'une plaquette en pierre du III^e millénaire av. J.-C. d'environ 30 cm de hauteur provenant de Mari. Elle a été confisquée par Interpol au moment de son passage entre Genève et Bruxelles et elle est, en ce moment, entre les mains du procureur de Bruxelles (Illustration n°3). L'auteur a été sollicité pour en faire l'expertise ; il l'avait déjà expertisée une première fois et il avait reçu des menaces. Les intermédiaires ont été identifiés. Il s'agit de deux frères qui ont joué un rôle de premier plan dans le trafic des antiquités ; ils sont poursuivis par la justice suisse et celle d'autres pays dans le cadre de plusieurs affaires.

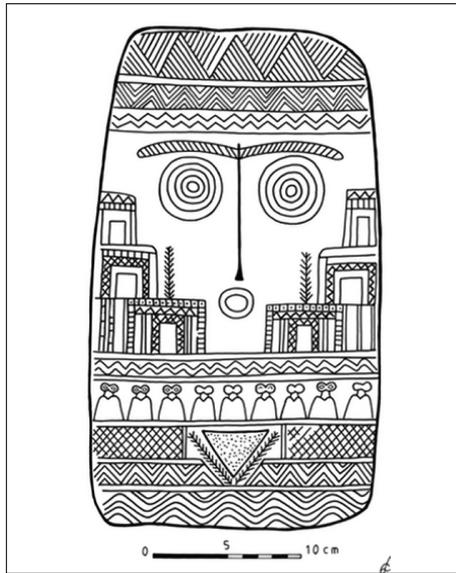


Illustration 3. Dessin d'une plaquette en pierre du III^e millénaire av. J.-C. © DR.

Il ne faut oublier qu'existe par ailleurs un trafic de tableaux modernes, dont les médias se font peu l'écho et qui, bien réel, passe donc davantage sous silence.

LE MUSÉE NABU

Ce musée privé a ouvert en 2018 sur la rive du Liban-Nord avec, notamment, des centaines de pièces antiques – certaines vieilles de 4000 ans – originaires du Liban, d'Iraq, de Syrie, d'Égypte ou encore du Yémen. Elles proviennent de collections privées, notamment celle de Jawad Adra, son directeur, qui est en relation avec des hommes politiques syriens, époux de l'ex-ministre de la Défense du Liban. Au début le musée a présenté sans aucune difficulté des œuvres antiques : figurines syriennes en terre cuite, tête de type sumérien, stèles phéniciennes. Il a publié plusieurs volumes sur les objets exposés, dont un sur une collection de tablettes cunéiformes provenant d'Iraq, auxquels ont collaboré des scientifiques de plusieurs pays, ce que regrette l'auteur. À la suite de protestations émises par le gouvernement irakien et relayées par les médias, le musée en a restitué 337 à l'Iraq en février 2022 (Illustration n°4). Le musée possède par ailleurs de nombreux tableaux peints par des artistes syriens, dont la provenance n'est pas clairement établie.



PATRIMOINE

Le Liban a officiellement remis à l'Irak 337 pièces archéologiques

Les autorités libanaises ont officiellement remis hier à l'Irak 337 pièces archéologiques qui étaient exposées au Liban et qui proviendraient selon Bagdad de la « contrebande ». Ces objets étaient conservés au musée Nabu dans la localité de Héri au Liban-Nord, dans cet établissement fondé par l'homme d'affaires Jawad Adra qui se défend des accusations de contrebande.

La remise de ces objets a eu lieu lors d'une cérémonie au musée national de Beyrouth, en présence du ministre libanais de la Culture Mohammad Mortada, ainsi que d'une délégation irakienne, de l'ambassadeur d'Irak au Liban Haydar Chayyah Barrak et de Jawad Adra. Samedi, M. Mortada affirmait à l'agence irakienne INA qu'« un accord a été conclu entre le musée Nabu et le gouvernement irakien afin que ces antiquités soient remises à l'Irak ». « 331 artefacts avec des écritures cunéiformes ainsi que six autres pièces archéologiques se-

ront remis à l'Irak », avait-il précisé.

Dénouement heureux

Lors d'une prise de parole durant cette cérémonie, le ministre Mortada a insisté sur « le destin commun au Liban et à l'Irak », et a plaidé en faveur d'un « renforcement de la fraternité entre les deux pays ». « Beyrouth ne quitte pas le cœur des Irakiens, tout comme Bagdad ne quitte pas celui des Libanais. Vous et nous, nous ne formons qu'un. C'est pour cela, nous remettons entre vos mains ces pièces archéologiques, qui sont comme les nôtres », a-t-il affirmé. Pour sa part, l'ambassadeur d'Irak a « remercié le gouvernement et la population libanaises, ainsi que le Premier ministre Nagib Mikati et le ministre de la Culture, pour la coopération continue qui a permis ce dénouement heureux ».

Des médias locaux ainsi que le *Quotidien de l'art*, un magazine français, sont revenus ces derniers mois sur une polémique impliquant M. Adra et son épouse, l'ex-ministre de la Défense

Zeina Acar, dans une affaire d'acquisition illégale d'artefacts irakiens exposés au musée Nabu, ouvert en 2018. Ils auraient été accusés par l'Irak de détenir des antiquités provenant du pillage de sites archéologiques et musées irakiens. Selon les informations de ces médias, Bagdad aurait donc réclamé la restitution de ces pièces, allant jusqu'à demander à Interpol d'émettre une notice rouge à l'encontre des Adra. Ces derniers n'apparaissent pas toutefois sur la liste des personnes visées par une telle procédure sur le site de l'organisation internationale. La demande de l'Irak aurait lancé une série de négociations et médiations entre Beyrouth et Bagdad, dans le cadre desquelles Mme Acar s'est rendue dans la capitale irakienne afin d'obtenir un accord à l'amiable. Les Adra se sont défendus à plusieurs reprises de toute implication dans des réseaux de trafic d'antiquités, dénonçant une « cabale » lancée contre eux et insistant sur le fait que toutes les pièces exposées au musée Nabu ont été acquises de manière légale et déclarées aux autorités concernées.

Illustration 4. Article de *L'Orient – Le Jour* du 6 février 2022 © DR.

LA PROPAGANDE AUTOUR DES ANTIQUITÉS SYRIENNES

Cette propagande, destinée à se donner un rôle positif, est importante et a suscité des actions diverses. Le musée Nabu a organisé, en collaboration avec une université allemande et la Direction nationale des Antiquités, un colloque autour de la sauvegarde des sites en 2019. Autre aspect, le musée possède une collection de sculptures palmyréniennes, dont un banquet entier qui a été exposé et retiré depuis. En 2022, lors d'une importante cérémonie, cinq sculptures palmyréniennes provenant d'hypogées funéraires et présentant une haute valeur artistique et scientifique, ont été restituées à la Syrie par le musée avec la collaboration du ministère de la Culture. Mais ce n'est pas la totalité de ce que détient le musée, qui a dans ses réserves de nombreux objets provenant de Mésopotamie, de Syrie ou d'ailleurs.

On a assisté à une autre opération de propagande en Syrie lorsque l'armée russe et le musée de Damas ont mis en scène une cérémonie au cours de laquelle était restituée une plaque assyrienne au Musée national de Damas. Problème : c'est un faux qui a été fabriqué par un artiste récent, comme le prouve l'examen du style iconographique et des inscriptions (Illustration n°5).



Illustration 4. Une fausse plaque assyrienne © DR.



En conclusion, il est important de signaler que depuis les résolutions des Nations unies concernant le trafic et la sortie des artefacts des pays qui ont été en conflits et ont été pillés, les États-Unis ont joué un rôle pour saisir les objets qui se trouvent sur leur territoire et pour les restituer. Dans cette restitution des objets à l'Iraq ou au Liban – mais pas encore à la Syrie –, le rôle décisif a été joué par l'équipe d'enquête sur le trafic d'antiquités New York Manhattan.

M. Al-Maqdissi regrette, pour terminer, que les institutions internationales en charge de la protection du patrimoine (Unesco, ICOM, ICROM, ICOMOS) qui font un travail remarquable en temps de paix, ne s'impliquent pas davantage dans la défense de celui-ci pendant les situations de conflits. Même si elles ont une capacité de manœuvre limitée, ces institutions sont trop timides alors qu'elles possèdent des experts ; ils ne donnent pas de détails, pas de listes de ce qui a été pillé ou détruit, comme ce fut récemment le cas à Gaza où l'armée israélienne est entrée dans un des dépôts de l'École biblique qui fouille depuis vingt-cinq ans au moins dans la région. ○